



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1.

Débitrice: **Bau Sanitaire Saràl**, Route de Fribourg 5,
c/o fidusar sa, 1723 Marly
2.

Déclaration de faillite: 08.07.2013
3.

Suspension de faillite: 25.10.2013
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 18.11.2013
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

But: tous travaux d'installations sanitaires et de chauffage, l'importation, l'exportation, la commercialisation et la fabrication de tous types de matériaux de construction, ainsi que toutes opérations de courtages immobiliers, d'acquisitions et de ventes immobilières (cf. statuts pour but complet).

(réf. secteur II)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut
1700 Fribourg

01154799

